

**COURRIER ARRIVÉ LE:**

**20 JUIN 2023**

**S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE**



**COMMUNE DE PORT-LOUIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**Objet : Projet de City Sport au niveau de l'école de Pelletan**

**Délibération N°PLV 23-06-57**

**L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 26 mai 2023. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.**

**26 élus étaient présents :**

|                                       |                                   |                               |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| M. HUBERT Jean-Marie                  | Mme FOUCAN-BARBE Christelle       | M. GUSTAVE Anselme            |
| Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany | Mme COLLETIN Marie-Louise         | M. MAZEPPA Max                |
| Mme MAYEKO Gina                       | M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin          | Mme ROQUES Yvelise            |
| M. BOUDHOU Dimitri                    | Mme DERBY épse VALA Franciane     | M. MOUNSAMY Olivier           |
| Mme BELLOC Catherine                  | M. SINNAN-RAGAVA Guy              | M. LAUJIN Dominique           |
| Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette         | M. ZEMBAMA Rodrigue               | Mme PERIANAYAGON Annie-Claude |
| M. THOMET Olivier                     | Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique | M. ARTHEIN Victor             |
| M. EDWIGE Charly                      | Mme MALBOROUGT Reinette           | M. TOLA Michel                |
| Mme MEKEL Alexina                     | M. MARIE-CLAIRE Jacques           |                               |

**3 élus étaient absents :**

|                  |                                    |                 |
|------------------|------------------------------------|-----------------|
| M. CERCI Bernard | Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise | Mme INAMO Tania |
|------------------|------------------------------------|-----------------|

**2 élus étaient représentés :**

- M. CERCI Bernard représenté par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme INAMO Tania représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

**M. GUSTAVE Anselme donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :**

Le Plan « 5000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2023 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du Sport. À destination des collectivités et des associations à vocation sportive, ce

plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés. La commune de Port-Louis a déjà sollicité à ce titre la réalisation de terrains de basket 3 x 3 et la mise en place de tables de ping-pong.

Parallèlement, la Région a émis le vœu de doter les 32 communes d'infrastructures sportives légères en vue d'un rééquilibrage du territoire.

La section de Pelletan son école primaire Josette ERHARD, accueille un effectif conséquent de jeunes dans un environnement pauvre en équipements sportifs. Ainsi, en lieu et place du terrain de basket vétuste qui s'y trouve, le Maire souhaite édifier un « city stade » incluant une piste.

Le coût estimé de l'opération (coût d'objectif) est de 200 000 €. La commune entend solliciter les financements de l'ANS.

**Ainsi,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

**Considérant**, l'opportunité et l'intérêt pour le rééquilibrage communal en matière d'équipements sportifs

**Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (7 abstentions) décide :**

**Article 1 :** De permettre à Monsieur le Maire de solliciter de l'ANS les financements et un accompagnement pour la réalisation d'un « city stade » à Pelletan.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette affaire.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Port-Louis, le 09 juin 2023

Le Maire,

  
**Jean-Marie HUBERT**

Publiée le : 09/06/2023

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

